

Bien choisir un établissement pour votre proche

L'entrée en institution de votre proche est décidée : se pose maintenant la question du choix de l'établissement. Consacrez-y le temps et l'attention nécessaires. De nombreux aspects doivent être pris en compte : la conformité de la structure à l'état de santé de la personne, la proximité avec la famille, la qualité des prestations, le coût... Visitez, comparez, testez. N'hésitez pas à vous montrer exigeant sur le confort, le bien-être et la sécurité de votre proche. Il s'adaptera d'autant mieux à sa nouvelle vie.

Effectuez un premier choix

Evaluez avec votre médecin traitant les besoins en soins et en encadrement de votre proche. Etablissez ensuite une première liste de structures d'hébergement en fonction de :

- **Leur adaptation à l'état de santé et de dépendance de votre proche.** Les établissements sont plus ou moins médicalisés selon qu'ils accueillent des personnes autonomes ou dépendantes. Certains bénéficient d'unités spécifiques (Alzheimer, troubles psychiatriques...). Vérifiez que votre proche voyait son état s'aggraver, il pourrait rester dans le même établissement.
- **La zone géographique.** Privilégiez la proximité de la ville où réside votre proche s'il y est attaché ou y a des amis, ou celle de la famille s'il le préfère. Peut-être apprécierait-il plutôt le calme de la campagne ? L'important est de choisir un lieu favorisant les visites. Considérez la facilité d'accès à l'établissement : gare, sortie d'autoroute, navettes de bus...
- Au besoin, faites-vous aider dans vos recherches auprès d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ou d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Rendez-vous sur les lieux et inspectez...

Visitez les établissements que vous aurez présélectionnés, de préférence avec votre proche. Rencontrez un responsable de l'établissement. Posez toutes les questions nécessaires et demandez à visiter les lieux. Pour évaluer au mieux, certains points sont importants :

- **L'ambiance :** Expéditif, chaleureux ou " pro " : l'accueil du responsable peut révéler la philosophie de l'établissement. Observez l'attitude du personnel, l'humeur des résidents, l'atmosphère générale.
- **Présence et qualification du personnel :** Combien de personnes sont là en même temps ? Et la nuit, le week-end ? Vérifiez les qualifications des personnes qui accompagneront votre proche pour les gestes du quotidien (toilette, repas), comme la présence d'un médecin et d'infirmiers. Assurez-vous que vous pourrez les rencontrer facilement.
- **Les repas :** Comment sont-ils préparés ? Heures fixes ou souples, menus identiques pour tous ou adaptables au régime du résident ? Le service en chambre est-il possible ? Y a-t-il une assistance à la prise des repas ?... Prenez si possible, un repas dans l'établissement avec votre proche.
- **Liberté et sûreté :** Votre proche doit pouvoir se mouvoir et se déplacer librement. S'il est désorienté ou souffre de troubles du comportement, vérifiez le niveau de sécurité de l'établissement.
- **Visites et animations :** La famille doit pouvoir voir votre proche aussi souvent qu'elle le souhaite. L'établissement impose-t-il des horaires ? Vérifiez la qualité et la fréquence des animations. Assurez-vous, si votre proche est en perte d'autonomie, que l'établissement propose des activités adaptées à la dépendance.
- **L'architecture :** Vérifiez la présence d'un jardin et de salles communes agréables. Considérez l'accessibilité de l'établissement (ascenseurs, couloirs, rampes), l'espace, la clarté et l'aménagement des chambres (un ou deux lits, sanitaires individuels, télévision, téléphone...).

Faites-lui tester !

Certains établissements proposent des accueils de jour ou temporaires. Votre proche peut y effectuer des séjours d'« essai » avant de s'engager à plus long terme. Ce processus vous permet de mieux choisir et aidera votre proche à s'adapter en douceur.

Restez attentif à la signature

Votre choix est fait ? Prenez le temps de bien lire le **contrat de séjour** que vous propose le responsable de l'établissement. Il doit notamment préciser durée de l'hébergement, la liste des prestations offertes avec leur coût, les modalités de facturation en cas d'absence du résident et les conditions de résiliation.

Question finances...

Le coût d'un établissement peut intervenir dans le choix. Les prix varient selon les régions et le niveau des prestations offertes. En plus du tarif « de base » de l'hébergement, prenez en compte les suppléments qu'induisent le degré de dépendance de votre proche, les prestations non incluses (manucure, coiffure, blanchisserie...) et les options (chambre individuelle, plus grande...). Pour calculer les ressources dont vous disposez, considérez :

- les revenus de votre proche,
- son épargne disponible,
- les allocations dont elle peut bénéficier (aide sociale[2], APA...),
- le soutien financier que vous et, plus largement, la famille, pouvez lui apporter.

A quoi votre proche tient-il ?

Il peut être attaché à certaines choses auxquelles vous ne pensez pas, comme la présence d'un lieu de culte ou la possibilité d'emmener son fauteuil préféré ou son canari. Prêtez-y attention dans votre choix.

Emmanuelle Manck, rédactrice

[2] Attention : l'établissement doit être habilité « aide sociale ».